

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTE-ISLE**

Délibération N° 2026/43

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9

Membres votants : 11

Date de la convocation : 29/09/2026

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le trois octobre, le Conseil Municipal de HAUTE-ISLE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur BOUQUEREL Jean-Yves, Maire.

Présents : Mme BARON Sylvie, M. BOUQUEREL Jean-Yves, M. Laurent CAMUS, Mme DESSOUDE Marie, Mme FORGE Sylviane, M. RAIMOND Guillaume, Mme RENAULT Adèle, M. SOUCHU Patrick, M. VIDOINE Damien.

Absent excusé : Mme GENIN-JEANCOLAS Christine (pouvoir à M. SOUCHU Patrick), M. GUILLOTEAU Mathieu (pouvoir à Mme DESSOUDE Marie)

Secrétaire de Séance : Mme RENAULT Adèle

**• OBJET : DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER
LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE LOISIRS LES FILOUS**

Monsieur le Maire présente la convention établie par la Commune de Villers en Arthies portant sur l'accès des enfants de la Commune de Haute-Isle au centre de loisirs Les Filous le mercredi.

Il indique que la participation de la commune pour l'année 2026 est fixée à 31 euros par enfant et par jour de présence et demande à l'assemblée d'émettre son avis et de l'autoriser à signer la convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Loisirs les Filous.

A l'unanimité (pour 11, contre : 0, abstentions : 0).

Le Secrétaire de séance
Mme RENAULT Adèle



Le Maire
M. Jean-Yves BOUQUEREL



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Préfecture de Pontoise le / / et de sa publication légale le / /

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>. Les voies et délais de recours pourraient être complétées par le recours administratif (voir modèle arrêté)